

# PRÊT de chez moi

Pour une relocalisation de l'économie

## Pourquoi faire appel à Prêt de chez moi pour financer mon projet ?

Prêt de chez moi, c'est avant tout une solution de financement participative pour créer un microprojet ou développer une activité existante.

Il est ainsi possible à vos proches de soutenir votre projet tout en ayant une connaissance claire de leur risque.

Par ailleurs, ce type de financement peut aider à constituer ou à développer votre clientèle. En effet, dans le cas d'une activité commerciale, les déposants seront les premiers consommateurs et prescripteurs du projet.

Enfin, grâce à la participation citoyenne au projet, vous consolidez votre réseau et vous pouvez trouver d'éventuels intervenants pour votre projet (bénévolat, échanges de savoir faire...).

### Caractéristiques des financements participatifs

- **Montant** : de 3 000 à 15 000 € maximum
- **Durée** : de 2 à 5 ans
- **Taux d'intérêt annuel** : 4,75 %
- **Frais de dossier** : 1,5% du montant du prêt (150 euros minimum)

*Taux en vigueur.*

### Caractéristiques des dépôts d'épargne affectés

- **Montant** : Fixe pour toute la durée du dépôt (minimum : 500 € - maximum : 100 % du montant total du besoin de financement de l'emprunteur)
- **Durée** : de 2 à 5 ans
- **Rémunération** : Taux fixe de 1,5% à 2,1% selon la durée du prêt + 0,5% (Taux en vigueur à la NEF au 01/09/2012 susceptibles d'évoluer en fonction de la conjoncture).
- **Nantissement** de 50% du dépôt : Dépôt de garantie présentant un risque de perte en capital. La Nef garantit 50% maximum du dépôt en cas de non remboursement par le porteur de projet. Le nantissement est l'acte juridique qui vous engage à abandonner une partie de votre dépôt en cas de non remboursement par l'emprunteur de tout ou partie du prêt qui lui a été consenti.

## Pourquoi placer mon épargne à travers Prêt de chez moi ?

En soutenant un projet de votre territoire de manière directe, vous relocalisez une partie de votre épargne et redynamisez économiquement votre territoire.

De plus, grâce à « Prêt de chez moi » vous allez encore plus loin dans la transparence de l'utilisation de votre épargne en décidant vous-même de l'affectation de votre dépôt.

« Prêt de chez moi » vous permet de soutenir des microprojets respectueux de la personne et de son environnement.

Enfin, parce que le lien créé entre épargnant et emprunteur est souvent plus fort que le simple lien financier, vous pourrez également décider de vous impliquer aux côtés du porteur de projet pour l'aider à réussir (échange de bonne pratique, transmission de savoir faire...).



## Les étapes d'un projet

### 1 Présélection du projet

La Nef reçoit la demande de crédit, pour financer un projet de création ou de développement, dans le secteur social, culturel ou environnemental. Le besoin de financement doit être compris entre 3 000 € et 15 000 €.

### 2 Analyse éthique

Un bénévole formé par la Nef reçoit le porteur de projet, pour vérifier que le projet répond aux critères éthiques de la Nef et pour approfondir la relation avec le porteur du projet.

### 3 Analyse financière

Un chargé de crédit de la Nef étudie le projet et prend la décision de financer le projet au vu des éléments financiers et non financiers.

### 4 Fiche projet sur internet

Une fiche présentant le projet est mise en ligne sur le site web de la Nef, afin d'être consultée par des épargnants potentiels : proches du porteur de projet, sociétaires de la Nef, citoyens.

### 5 Financement du projet

Le prêt est mis en place. Les épargnants ouvrent un compte à terme de 500 € minimum. Selon la durée du prêt, ils sont remboursés sous 2 à 5 ans. En nantissant leur dépôt, ils s'engagent à en abandonner une partie, en cas de non remboursement du prêt par le porteur de projet.



[www.lanef.com](http://www.lanef.com)  
[www.agglo-grandroanne.fr](http://www.agglo-grandroanne.fr)



## PRÊT de chez moi

### *Pour une relocalisation de l'économie*

Coopérative solidaire de finance éthique, la Nef a lancé fin 2011 le dispositif « Prêt de chez moi », avec le soutien de la Région Rhône-Alpes et du Grand Roanne, territoire pilote.

L'objectif est de créer un circuit court financier local impliquant citoyens, collectivités et porteurs de projets.

Il s'agit en effet de mobiliser l'épargne des citoyens pour financer des projets locaux, à caractère social, culturel ou environnemental, portés par des associations, des coopératives, des TPE ou des PME.

### Prêt de chez moi

peut intervenir pour :

- un commerce de produits bio ou équitables
- un commerce rural ou magasin de proximité
- une petite activité artisanale
- une activité d'éco-construction
- une micro-crèche
- une librairie associative
- des services à la personne
- un centre de valorisation de déchets

### Porteur de projets

> Vous avez besoin d'un financement situé entre 3 000 et 15 000 euros pour votre projet ?

### Citoyens bénévoles

> Vous souhaitez participer bénévolement à la rencontre des projets de votre territoire, et échanger sur leurs valeurs socio-environnementales ?

### Epargnants rhonalpins

> Vous voulez mettre votre épargne au service de l'économie locale en soutenant des projets de votre territoire ?

## Contactez dès à présent

↳ la Nef :

[pretdechezmoi@lanef.com](mailto:pretdechezmoi@lanef.com)



ou

↳ Grand Roanne :

Chloé Ribet

Chargée de missions Economie Sociale et Solidaire

[cribet@agglo-grandroanne.fr](mailto:cribet@agglo-grandroanne.fr)

Tél. : 04 77 44 29 69



Avec le soutien de : **Rhône-Alpes** Région